

AVIS PUBLIC

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

Demande de dérogation mineure

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 612-2018

À la population, que conformément à la directive émise par le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois en raison de la pandémie de COVID-19 et l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qu'une session ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, sera tenue à huis clos, à la salle du conseil au 926, rue Principale Est, le mardi 7 juillet 2020 à 19 h 00.

Qu'au cours de cette session, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure de monsieur Carl Métivier concernant le lot 4 108 261.

Que la présente demande de dérogation mineure est à l'effet de permettre l'implantation d'une remise à 1,9 mètre du bâtiment principal alors que l'article 4.2.1 du règlement de zonage numéro 612-2018 stipule que la distance minimale entre une construction accessoire et un bâtiment principal est de 3 mètres.

Que la demande de dérogation mineure est de 37% et correspond à 1,1 mètre.

Que cette demande de dérogation mineure ne semble pas porter préjudice à autrui.

Que tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en formulant ses commentaires par écrit à l'adresse courriel inspecteur@saintpauldabbotsford.qc.ca ou sur place en déposant ses commentaires dans la boîte de courrier située devant l'hôtel de ville.

DONNÉ à Saint-Paul-d'Abbotsford, ce 23^e jour du mois de juin deux mille vingt.

Jean-Raphaël Cloutier
Directeur général